

### Accueil téléphonique

03 60 56 40 01  
(coût d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

### Dépannage/urgence

03 60 56 40 09  
(coût d'un appel local)  
24h/24, 7J/7

### Accueil de proximité

11 rue St Eloi  
60800 Crépy en Valois  
Du lundi au vendredi  
De 9h à 12h et après-midi sur  
rendez-vous

### Nous écrire

SAUR  
TSA 41160  
92894 NANTERRE Cedex 9

## Mieux vous connaître

### pour encore mieux vous informer !

Nous vous invitons à vérifier et/ou mettre à jour les informations dans le formulaire joint.



**Votre email** : pour vous transmettre les actualités liées à votre compteur (rappel de rendez-vous...) ou encore vous donner des conseils sur la maîtrise de votre consommation.



**Votre numéro de téléphone portable** : pour être informé par SMS en cas de coupure d'eau.



**Votre préférence de paiement** :  
> Choisir votre mode de paiement.

> Si vous souhaitez le prélèvement de votre facture d'eau, vos coordonnées bancaires sont à nous transmettre. Ce sont des données personnelles qui ne peuvent être communiquées que par le titulaire du compte bancaire.



**Votre facture** : papier ou électronique (une notification est envoyée par mail pour accéder à votre facture). Vos factures sont archivées sur votre espace client.

## L'agenda 2024 de votre commune :

### > Si vous souhaitez être mensualisés :

Vous recevrez votre calendrier de prélèvements courant premier trimestre 2024 pour l'année 2024. La facture annuelle vous parviendra en décembre 2024.

### > Si vous n'êtes pas mensualisés :

Vous recevrez deux factures par an, en juin (acompte de consommations estimées) et en décembre 2024 votre consommation annuelle (suite à la relève de votre compteur).

## Après déploiement de la télérelève des compteurs d'ici 2026 :

### > Si vous êtes mensualisés :

Vous recevrez deux factures par an, en juin et en décembre, établies sur consommation télérelevée avec 4 mensualités entre chaque facture.

### > Si vous n'êtes pas mensualisés :

Vous recevrez deux factures par an, en juin et en décembre, établies sur consommation télérelevée.

## Optez pour le prélèvement mensuel

Plus simple, le prélèvement vous permet de **régler vos factures d'eau en toute sérénité**.

Le montant et la date du prélèvement sont modifiables à chaque instant sur votre espace client que vous pourrez activer dès réception de votre calendrier de prélèvement périodique.

## Votre espace client en ligne

Vous pourrez bénéficier de tous les services clients en ligne SAUR en créant votre espace client, à la réception de votre première facture ou encore, en confirmant votre adresse mail et votre numéro de portable dans le formulaire joint, pour recevoir une invitation courant premier trimestre 2024.

